

Discours de Daniel Bacquelaine sur la Constitution européenne (Bruxelles, 19 mai 2005)

Légende: Le 19 mai 2005, le député Daniel Bacquelaine, président du groupe libéral francophone à la Chambre belge des représentants, explique les raisons pour lesquelles il invite ses collègues à voter en faveur de la ratification par la Belgique du traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Source: Discours de Daniel Bacquelaine sur la Constitution européenne (Bruxelles, 19 mai 2005). Compte rendu intégral (CRIV 51 PLEN 139). [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Chambre des représentants de Belgique, [24.05.2005]. Disponible sur <http://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/51/ip139.pdf>.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_daniel_bacquelaine_sur_la_constitution_europeenne_bruelles_19_mai_2005-fr-101daab2-939d-4e68-b83e-888b6afe217a.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Discours de Daniel Bacquelaine sur la Constitution européenne (Bruxelles, 19 mai 2005)

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues,

Vous ne vous étonnerez pas si j'introduis mon propos en rappelant combien nous sommes déçus que les Belges soient en quelque sorte orphelins d'un débat en profondeur sur la Constitution européenne et sur le traité constitutionnel. Les francophones ont, bien entendu, la télévision française, les néerlandophones, la télévision hollandaise pour suivre les débats qui se passent dans ces deux pays et qui sont des débats vigoureux sur la notion d'Europe.

J'ai été quelque peu sidéré d'entendre que plus un sujet a de l'importance, moins le peuple a le droit de se prononcer à son sujet. C'est ce que j'ai cru comprendre dans l'intervention de M. Van Rompuy. Et plus un sujet est important, moins il faut donner la parole au peuple. C'est une conception de la démocratie qui m'apparaît quelque peu contestable.

Par ailleurs, je voudrais dire à mon collègue Thierry Giet qu'en matière de consultation, il n'y a, hélas, pas de session de rattrapage. Vous êtes passé à côté de la consultation populaire que l'on vous a proposée, il y a quelques mois, et aujourd'hui vous nous proposez de consulter, après coup, non pas tout le monde mais quelques privilégiés qui feraient partie de cénacles défendant des intérêts particuliers ou collectifs. Cela me semble une méthode, elle aussi, largement contestable. J'aurais préféré que l'on débattenne, très clairement, des enjeux avant de passer au vote.

Aujourd'hui, on crie gare sur ce qui se passe en France et aux Pays-Bas. En effet, le peuple pourrait voter "non". Certes, le peuple pourrait voter "non"! Et alors, faut-il supprimer les élections une fois que l'on est au pouvoir ? Je peux vous assurer que la majorité actuelle n'a pas l'intention de supprimer les élections. Vous voilà rassuré sur ce point, je l'espère. Mais il me semble que tous les arguments utilisés pour contourner ou contester l'utilité d'une consultation sur un enjeu tel que celui-là me paraissent tous plus spécieux les uns que les autres.

Le traité constitutionnel dont nous débattons aujourd'hui réunit, en un seul texte, – je crois que M. Giet y a fait référence – 50 ans d'histoire de la construction européenne. A cet égard, nous sommes d'accord, car la chronologie ne peut pas nous départager et 50 ans d'histoire de la construction européenne, c'est important. Le traité constitutionnel définit des principes généraux et des valeurs fondatrices d'un projet politique. Il précise des organes, les compétences de ces organes et cela aussi est particulièrement important.

J'aurais tendance à dire, sans que cela soit péjoratif, qu'il n'est que cela, mais qu'il est tout cela! Je veux dire par là que ce débat est parfois parasité par toutes sortes de thèmes ou de sujets qui n'ont rien à voir avec le traité constitutionnel. Je pense à l'adhésion éventuelle de la Turquie; à la directive Bolkestein, au débat sur les délocalisations ou sur la mondialisation. Tout cela n'a rien à voir avec le traité constitutionnel en tant que tel même si, évidemment, dans le cadre du futur de l'Europe, nous devons aborder tous ces sujets. Mais, pratiquement, ils n'interfèrent pas avec la position que l'on peut adopter sur le traité constitutionnel.

Une série de contre-vérités et d'inexactitudes ont été, c'est vrai, proférées par les uns et les autres dans le cadre des débats qui ont pu avoir lieu dans certains pays. Je pense notamment à la France où l'on a parfois assisté à des situations totalement sidérantes. Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de M. Henry Emmanuelli, ce grand penseur socialiste français, dont la déclaration se situe certainement à la première place dans le top 10 des inepties. Selon lui, le fait que le traité constitutionnel consacre le droit à la vie induirait que toutes les législations permettant l'interruption volontaire de grossesse seraient anticonstitutionnelles sur le plan européen. Il omet évidemment de préciser que ce droit à la vie concerne avant tout l'abolition de la peine de mort, comme précisé dans le texte de la Constitution. Dans ces débats, certains n'hésitent pas à utiliser des arguments incohérents.

Je sais qu'il est devenu très tendance de dénigrer l'œuvre communautaire, l'œuvre européenne, de faire de l'Europe un bouc émissaire. Tout ce qui ne va pas bien, "c'est la faute à l'Europe". On dit même parfois,

"c'est la faute à Bruxelles", ce qui est encore plus simple, surtout dans d'autres pays. Chaque fois qu'une décision difficile doit être prise, "c'est à cause de l'Europe". Chaque fois que quelque chose ne va pas trop bien, "c'est sans doute la faute de l'Europe", etc.

Nous sommes – il faut l'avouer –, nous, hommes politiques en partie responsables de cette situation. En effet, nous créons dans la population le sentiment selon lequel il faut être favorable à l'Europe, mais en tout cas pas à celle-là. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? En fait, que voulons-nous comme Europe ? Telle est sans doute la véritable question. Nous voulons, me semble-t-il, une Europe de paix, une Europe pacifiée. Je pense qu'il y a un large consensus à ce sujet, et c'est heureux. Nous voulons une Europe qui garantisse la et les libertés. Nous voulons une Europe qui donne toute sa place à la démocratie, à la justice, une Europe solidaire et prospère.

Bref, même si nous ne le disons pas toujours, nous voulons une Europe libérale au sens propre du terme.

Voilà donc aujourd'hui l'occasion d'évaluer le chemin parcouru et de considérer le traité constitutionnel en termes de plus-value: qu'apporte-t-il en plus ? C'est bien la question.

J'aime à rappeler cette phrase de Victor Hugo qui, en 1849 déjà, au congrès de la paix, disait en grand libéral qu'il était, en homme ouvert, plein d'idées et d'esprit: "Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées". C'est magnifique!

Il est vrai que l'Europe est le continent de Verdun, le continent d'Auschwitz, le continent des goulags communistes. Comme le dit Jeremy Rifkin, c'est "un ensemble politique né d'un rêve de paix". A coup sûr, c'est la paix; je l'ai dit. Mais c'est aussi la liberté. En effet, huit pays venant de l'Est, nous ont rejoints récemment, mais aussi d'autres pays comme l'Espagne, la Grèce, le Portugal connaissaient des dictatures communistes ou fascistes. L'Europe que nous voulons est bien aux antipodes à la fois du fascisme et du communisme.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, dans la coalition des "archaïques" du non, en France, cette coalition réunit à la fois l'extrême droite et l'extrême gauche, dans un curieux compagnonnage.

J'aime aussi le propos du sociologue Philippe Diribarne qui a écrit un ouvrage intitulé "Trois figures de la liberté". Il y explique combien la liberté européenne est pluraliste. Cette liberté européenne s'abreuve à trois sources majeures: la conception anglaise, la conception française et la conception germanique. La conception française explique l'homme libre qui s'affranchit de l'esclavage et du servage; la conception anglaise parle de l'homme libre qui est autodéterminé, autonome et qui, ainsi que le disait le philosophe anglais John Locke, "bénéficie du marché dans lequel il est libre d'agir". La conception française a trait davantage à l'homme qui se libère de toute féodalité et qui cultive la logique de l'honneur. Cette liberté s'approche plus de la notion d'égalité dans le rapport entre dominant et dominé.

Il y a ensuite la conception germanique, où l'homme libre est celui qui participe à la communauté, au débat, qui livre son opinion, qui souhaite être écouté et qui écoute. C'est "l'agir communicationnel" des Allemands, et il me semble que c'est une conception intéressante.

Notre liberté européenne, telle que nous la cultivons, résume ces trois logiques de la liberté, qui ont d'ailleurs donné naissance à des corpus juridiques différents. La devise française "Liberté, Égalité, Fraternité" résume bien ces trois conceptions de la liberté: la Liberté pour ce qu'elle est, l'Égalité parce qu'elle est nécessaire, et la Fraternité parce qu'elle est encore plus nécessaire.

Nous sommes porteurs, au niveau du projet européen, de cette conception de la liberté. Pour nous, l'Europe scelle davantage qu'un équilibre politique, elle scelle un équilibre des valeurs. Nous voulons une Europe de paix, une Europe de liberté, mais nous voulons aussi une Europe solidaire.

Les pays qui composent l'Europe des Vingt-cinq n'ont pas tous, il est vrai, les mêmes conditions de vie pour leur population. J'ai parfois l'impression que les dénonciations des délocalisations ou des bas salaires que

connaissent les nouveaux pays membres ne sont jamais qu'une régurgitation populiste d'un vieux protectionnisme, voire d'un néo-nationalisme.

Au-delà des déclarations d'intention nous voulons une Europe véritablement solidaire qui prenne en compte le fait qu'il y a des différences de niveau de vie d'un pays à l'autre. Si cette Europe veut effectivement être solidaire, il faut en assumer les responsabilités. Nous voulons aussi une Europe prospère. Il est vrai que l'Acte unique européen de 1986 précise bien que le but de l'intégration européenne est d'améliorer le bien-être général par l'augmentation générale des richesses. Dans le contexte mondial actuel, l'Europe est prospère. Elle assure un indice élevé de protection sociale. La longévité, indice intéressant de la réussite d'une entreprise collective, y est particulièrement élevée.

L'Europe a historiquement choisi un modèle économique diamétralement opposé à celui de l'économie planifiée de type collectiviste. C'est un modèle libéral. L'Europe, dans son organisation économique et à bien d'autres égards, est différente des derniers stigmates des économies planifiées, telles que la Corée du Nord ou d'autres pays. C'est évident! Le traité constitutionnel évoque une économie de marché hautement compétitive, une concurrence libre non faussée. Ces règles nous paraissent fondamentales. Au moment d'ailleurs où la Chine et l'Inde rejoignent et s'intègrent à l'économie mondiale, l'Europe nous offre à la fois l'espace, le cadre, les outils pour aborder la mondialisation de manière efficace.

Je crois qu'il faut cesser de distiller la peur de la compétition, comme si nous avions décidé que nous ne pouvons pas être compétitifs. Seules l'activité économique et la création de richesses dans le cadre d'une économie sociale de marché donneront une chance aux objectifs sociaux proclamés par le traité constitutionnel. Cessons de nous gargariser d'un modèle social européen que nous apprécions et dont nous mesurons l'intérêt en termes d'objectifs. Cessons de nous en gargariser alors que nous connaissons actuellement des taux de chômage extrêmement élevés dans la plupart des pays européens. L'Union européenne doit combattre plus activement l'exclusion sociale et les discriminations.

Le traité constitutionnel consacre un chapitre entier à la solidarité et intègre la Charte des droits fondamentaux, comme cela a déjà été dit. Elle s'oblige à prendre en compte systématiquement dans l'ensemble de ses politiques "les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale". Ces objectifs, nous les faisons nôtres. Je m'adresse ici à M. Van der Maelen qui regrettait qu'en matière de politique sociale et fiscale, nous ne soyons pas parvenus à passer à la majorité qualifiée ou en tout cas à un mode de décision plus rapide. C'est vrai, mais il faut savoir que cela nous protège aussi. Par rapport à un pays comme le nôtre avec un indice de protection sociale très élevé, les socialistes britanniques par exemple, vos compagnons de route, pourraient proposer des restrictions en termes de protection sociale. Nous devons donc rester attentifs à conserver la protection sociale dans les priorités de l'Union européenne.

Vous le savez également, le traité constitutionnel a prévu des clauses passerelles. Il a prévu que le Conseil européen pouvait passer de l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au moment où il le jugerait opportun, pour autant qu'il en décide de manière unanime.

C'est la première fois, il faut le dire, qu'un traité européen prend en considération de manière aussi explicite des objectifs sociaux. Au-delà de cette prise en considération, le traité constitutionnel constitue aussi une avancée considérable par rapport au Traité de Nice qui fut naguère qualifié, un peu exagérément peut-être, de véritable désastre par les uns, de "Verdun diplomatique" ou de sommet du nationalisme primaire par les autres. Le traité attribue à l'Union européenne une véritable personnalité juridique unique. Nous estimons que le pas suivant devrait être la représentation unique de l'Union européenne à l'étranger.

Le traité définit aussi un nouveau système de compétences. Il renforce le rôle du Parlement avec son pouvoir de codécision avec le Conseil des ministres. La composition de la Commission européenne reflétera davantage le résultat des élections européennes. Nous pourrions également mettre des visages sur les organes principaux de l'Union européenne comme le président du Conseil qui sera là pour deux ans et demi, durée renouvelable, comme le ministre des Affaires étrangères qui portera la politique étrangère et de sécurité commune.

Le traité constitutionnel consacre aussi le principe de subsidiarité. Il m'apparaît que le débat dans les États nationaux doit être permanent à partir du moment où ce traité est en application. Il ne convient donc pas de prévoir qu'on va s'occuper de l'Europe deux fois par an. Pourquoi deux fois par an alors que, précisément, le traité prévoit, par le principe de subsidiarité, que les parlements nationaux, sans cesse, considèrent toutes les propositions de loi, tous les projets de loi que l'Europe émettra au sein de ses organes ? Nous aurons alors l'occasion de débattre de l'ensemble de ces propositions et projets et de juger s'ils sont conformes au principe de subsidiarité. Je pense que ce traité constitutionnel introduit le débat européen de manière permanente dans les parlements nationaux, et cela m'apparaît être un élément intéressant.

La Constitution augmente considérablement le nombre de domaines où la décision sera prise à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité. Il y a une véritable avancée à cet égard. Elle crée l'initiative législative populaire, le droit de pétition, nous y sommes évidemment favorables. Elle renforce les mécanismes de coopération structurée en matière de défense et ouvre donc la porte à une véritable défense européenne qui fera de l'Europe une Europe puissante, tranquille bien évidemment, mais une Europe puissante qui donnera plus de poids à son influence dans la résolution des conflits dans le monde, dont elle a fait, me semble-t-il, une certaine spécialité.

Le traité constitutionnel consacre aussi solennellement – et ce sera une dernière remarque – la citoyenneté européenne. Tous les citoyens belges vont devenir aussi citoyens européens. L'Union adhère, pour ses citoyens, à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Par l'intégration de la Charte des droits fondamentaux, elle consacre, en les déclinant sous forme de droit – et c'est nouveau – les principes de dignité, de liberté, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté.

Certes, nous aurions souhaité des avancées encore plus spectaculaires. Nous aurions souhaité des avancées plus profondes, qui fassent encore un peu plus de place à la méthode communautaire plutôt qu'à la méthode intergouvernementale. Je pense que tous les mouvements démocratiques de ce parlement vont œuvrer à ce que, progressivement, l'Union européenne fasse une place de plus en plus large à la méthode communautaire et que l'intergouvernemental soit réduit le plus possible dans une série de décisions importantes pour l'avenir de l'Europe, notamment dans les domaines de la politique sociale et fiscale.

Les Belges ont été au point de départ, je le rappelle, de la méthode conventionnelle qui aboutit aujourd'hui à la Constitution puisque c'est sous la présidence belge que cette décision a été prise. C'est à Laeken que la décision a été exprimée.

Par conséquent, nous manifestons, légitimement me semble-t-il, une certaine fierté par rapport à cette constitution. Nous avons le sentiment de participer à la marche de l'Europe, l'Europe de la paix, de la liberté, de la solidarité et de la prospérité.

Nous voterons oui avec conviction pour l'adoption du traité constitutionnel car, pour reprendre le propos d'Habermas, "c'est grâce à leur constitution politique que naissent les peuples".